

**Question orale de Caroline Cassart, Députée,
à Céline TELLIER, Ministre de l'Environnement, de la Nature,
de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal,
concernant
La menace des scolytes sur les forêts wallonnes**

Madame la Ministre,

Vous devez le savoir, la forêt wallonne est actuellement confrontée à une crise sanitaire de grande ampleur. Depuis plusieurs années sévit une invasion de scolytes qui menacent à l'heure actuelle près de 400000m³ d'épicéas en Wallonie, une épidémie qui s'est aggravée avec la sécheresse et la canicule de ces dernières années.

Outre l'impact environnemental et paysager, cette invasion a un coût. Tout d'abord pour les entrepreneurs forestiers qui doivent abattre leurs résineux malades sans retour financier, mais également pour les communes qui comptent sur la vente de leur bois dans leur recette, bois dont la valeur est dépréciée s'il est contaminé.

Pourtant, il existe des solutions pour enrayer l'épidémie. Outre l'abattage et l'évacuation des arbres malades ou morts avant le premier vol de ces insectes fin mars, il serait également possible de piéger les scolytes lors de ce premier vol. Une technique relativement simple et peu coûteuse qui avait déjà été testée dans le cantonnement de Beauraing en 1992 et avec succès. Ces informations avaient également été rapportées auprès de votre prédécesseur mais son cabinet avait alors décidé de ne pas mettre en œuvre cette pratique, l'estimant peu efficace.

Force est toutefois de constater que l'épidémie est bien là, que l'abattage et l'évacuation des bois touchés ne sont pas suffisants, et que le problème ne fait que s'empirer. Madame la Ministre, compte tenu de l'importance de cette problématique sur la santé de nos forêts, avez-vous déjà réfléchi à de nouvelles mesures à mettre en œuvre avant le printemps prochain afin d'enrayer cette épidémie ? Votre administration s'est-elle déjà penchée sur la technique qui avait fonctionné à l'époque dans le cantonnement de Beauraing ?

J'ai vérifié les ordres du jour des différentes commissions, il y a une interpellation qui est déposée chez le ministre-président par rapport à cela pour ce qui concerne les communes. Je voulais donc d'abord vous entendre. A-t-on une solution? À un moment donné, se voiler la face et dire qu'on ne connaît pas le dossier est évidemment un gros problème, parce que vous avez les bourgmestres et tout le secteur qui sont en attente de solutions. Solutions et problèmes qui existent depuis, comme vous l'avez vu dans ma question, un certain temps et pour lesquels il faut prendre le problème à bras-le-corps. Je crois qu'écouter le secteur, concerter et voir avec l'administration est nécessaire pour voir quelle solution pourrait être dégagée.

Je vous remercie.

Réponse de Céline TELLIER, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal

Madame la Députée, la crise des scolytes touche, en effet, de plein fouet nos forêts wallonnes déjà impactées pour une partie d'entre elles par l'épizootie de peste porcine africaine. Je vous rejoins: ce problème doit être pris à bras-le-corps et tel est le cas depuis plusieurs mois par mon administration. La mesure d'un réseau de piégeage des scolytes, telle que vous la préconisez, a été mise en place à la fin des années 1990 pour enrayer les foyers de scolytes en Wallonie. Elle s'est malheureusement révélée peu efficace puisque seule une petite partie de la population des scolytes a été éradiquée.

En effet, la réduction des populations par piégeage phéromonal a été testée pendant de nombreuses années. Ces techniques demandent un effort important pour déployer et entretenir un réseau de pièges conséquent. La capture ne serait que partielle: 10000 insectes par piège alors qu'un mètre cube de bois produit plus de 30000 insectes. Une proportion de trois à quatre pièges par arbre scolyté pourrait permettre l'absorption d'une émergence, mais les moyens humains investis dans cette opération seront bien mieux employés dans les actions classiques d'évacuation des arbres scolytés. Le piégeage est surtout envisageable pour la recherche scientifique et le monitoring des populations. Une étude du département de la santé des forêts du ministère français d'agriculture a confirmé l'inefficacité de cette mesure. Sur la base de ces éléments, vous comprendrez que mon administration n'envisage pas d'investiguer davantage cette mesure. Tous les efforts sont, par contre, mis en œuvre par l'administration et la cellule d'appui pour la petite propriété privée afin d'évacuer les bois infectés et enrayer les foyers de scolytes.

Réplique de la députée Caroline Cassart

Je vous remercie pour le caractère tout à fait complet et clair de votre réponse. Je verrai aussi dans le compte rendu quelle est la position du ministre-président. Vous me dites bien que la mesure du piégeage, prise en 1992, est tout à fait inefficace. Ici, vous parlez simplement d'abattre les bois et de les évacuer. Je pense que ce ne sera pas suffisant, il faudrait peut-être essayer d'étudier avec l'administration une mesure complémentaire à celle-ci, peut-être écouter le secteur aussi. Nous reviendrons sur le sujet.

Réplique de la Ministre de l'Environnement

Je rappelle qu'il y a une task force scolytes qui existe déjà au sein de l'administration, qui prend un ensemble de mesures en charge.

Réplique de la députée Caroline Cassart

Oui, tout à fait, par rapport à l'administration, mais je pense qu'il faut aussi que le secteur soit auditionné pour pouvoir dégager des solutions. Nous reviendrons sur le sujet. Je vous remercie en tout cas de faire vivre cette commission avec certains échanges, nous n'en abuser